



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 19 février 2014

Dans le cadre de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, le Conseil a adjugé les mandats suivants :

- les aménagements de jardin à l'entreprise Michel Dumoulin & Fils SA, Savièse
- les constructions extérieures à l'entreprise Evéquo SA, Conthey

Avec la naissance de son 2^{ème} enfant, Mme Joëlle Luyet a souhaité réduire son taux d'activités de 40 % à 20 %. Pour la remplacer à l'accueil/réception, le Conseil communal a nommé Mme Natacha Rey qui collabore déjà au sein de l'administration communale et souhaitait augmenter son temps de travail.

Le Conseil communal prend acte de leur démission au sein du personnel enseignant et souhaite à Mme Claudine Volluz et M. Jacques Devantéry, une heureuse et agréable retraite, à Mme Céline Reynard, plein succès pour sa nouvelle vie, tant privée que professionnelle et à Mme Gayatri Carrupt Digout, pleine réussite dans ses futures activités.

Dans le cadre des manifestations marquant le bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, le Conseil communal soutient le projet « Oh ! Festival Valais Wallis Arts Vivants 2015 », en versant une contribution de CHF 1.—par habitant.

Les statuts de Saint—Germain des Peintres ont été signés. La Commune de Savièse y est représentée par trois autorités communales, à savoir M. Vincent Reynard, vice-président – Mme Anne-Lise Solliard, conseillère communale et M. Eric Luyet, conseiller communal.

L'assemblée générale de l'association valaisanne des ludothèques se déroulera à Savièse, le 5 juin 2014. M. Tristan Léger et Mme Anne-Lise Solliard, respectivement responsable et membre de la commission jeunesse et petite enfance, représenteront l'autorité communale.

M. le Président a été nommé par le Conseil d'Etat membre de la commission de planification sanitaire, pour la période administration 2014-2017.

Le projet du centre de triage forestier des Crêtes, à Ayent, autorisé le 6.12.2012, avait été élaboré par Godat Lucas Architecture Sàrl, lauréat du concours d'architecture. Ce bureau a finalement renoncé à ce mandat. Le bureau d'architecture Balet – Ravaz Sàrl, à Grimisuat, classé au 2^{ème} rang du concours d'architecture, a accepté de reprendre le mandat et de reconfigurer le projet du bureau Godat.